

Clandestin, voleur, multi-récidiviste... vous croyez qu'il sera un jour expulsé de France ?

écrit par Claude t.a.l | 26 mai 2019



J'dis ça, j'dis rien ! (comme on dit maintenant).

Tribunal d' Orléans :

» Condamné à deux reprises dans la même semaine par le tribunal d'Orléans :

Un Égyptien de 27 ans en situation irrégulière en France...
a fait du vol un mode de vie...

il est interdit de territoire national pendant cinq ans. »

Un homme de 27 ans, déjà présent devant le tribunal d'Orléans mardi 21 mai pour des faits de vol et condamné à 8 mois de prison, est revenu devant ce même tribunal pour des vols effectués... mercredi !

Un Égyptien de 27 ans **en situation irrégulière en France**, a été condamné à un an de prison ferme avec mandat de dépôt, jeudi 23 mai pour, des vols effectués mercredi 22 mai à Orléans.

La veille, mardi donc, il avait été condamné par cane même tribunal à huit mois d'emprisonnement pour des vols (il n'était pas en prison puisqu'un mandat de dépôt

n'avait pas été requis contre lui, il devait rencontrer un juge de l'application des peines). « Oui, j'avais pris huit mois », avoue-t-il. « **Ils avaient trouvé mes empreintes dans plusieurs maisons.** »

« **Il n'a pas compris qu'on ne volait pas les gens** »

« **Je ne supporte pas la prison** », rajoute l'homme, « **j'ai tenté de me suicider plusieurs fois là-bas** ». Il en est d'ailleurs sorti le 26 avril après avoir été **condamné en décembre 2018. Encore pour des vols.**

Mercredi, il est interpellé par la police alors qu'on lui reproche d'être **entré par effraction dans une maison** (la propriétaire le voit et l'identifiera sur des photos avec les policiers), d'avoir « roulotté » une voiture et volé un sac à dos.

Un témoin le prend même en photos en train de fouiller ce même sac dans la rue. Enfin, les policiers retrouvent ses empreintes sur des cigarettes dans un sac plastique contenant des objets volés (téléphones entre autres) d'une troisième victime.

« **Monsieur a fait du vol un mode de vie !** »

« Ce sont des circonstances qui sont étranges », lui lance la présidente. « **Je n'ai rien volé** », se borne-t-il à lui répondre.

« **Il n'a pas du tout compris ce qui lui était reproché** », souligne de son côté le procureur de la République. « **Il n'a pas compris qu'on ne volait pas les gens. Monsieur a fait du vol un mode de vie !** »

Alors qu'il a dégradé une cellule du tribunal avec un bout de plastique arraché d'une lampe avant de monter dans la salle d'audience, il écope donc d'**un an d'emprisonnement ferme avec mandat de dépôt.**

Il devra par ailleurs verser 500 euros pour préjudice moral à l'une des victimes et il est interdit de territoire national pendant cinq ans.

https://www.larep.fr/orleans-45000/actualites/condamne-a-deux-reprises-dans-la-meme-semaine-par-le-tribunal-d-orleans_13569751/#refresh

Il ne quittera jamais le territoire national. Evidemment.
Il ne sera jamais expulsé. Bien sûr.

Je ne vais quand même pas en faire un fromage :

C'est comme ça partout en France. Alors...